Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 034-213401201-20250331-DEL2025_007-DE

DEL 2025_007

Ville de Jacou
Département de l'Hérault

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 24
Procurations : 5
Absent : 0

Date convocation et affichage : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,

Magali Nazet-Marson, Patrick Azéma, Sandra Lanini, Benjamin Delprat, Jacqueline Vidal, Michel Combettes, Jean-Michel Caritey, adjoints

Denis Roure, Elisabeth Nait, Christine Marti, Violaine Morel, Brigitte March, Jacques Daures, Christine Baudouin, Thierry Ruf, Sabine Perrier-Bonnet, Eric Monin, Brice Favre, Jamal Elassri, Karine Anneya, Nathalie Mallet-Poujol, Virginie Pascal, Robert Trinquier, conseillers municipaux.

Membres représentés :

Christine Delage	pouvoir à Jacqueline Vidal
Renée Collomb	pouvoir à Jean-Michel Caritey
Nachida Bourouiba	pouvoir à Renaud Calvat
Nicolas Jourdan	pouvoir à Eric Monin
Corentin Pic	pouvoir à Michel Combettes

Secrétaire de séance : Elisabeth Nait

Affaire 2 – Affectation du résultat – Exercice 2024
Rapporteur : Jacqueline Vidal

Madame l'adjointe déléguée souligne que l'article L2311-4 du code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU).

En application des dispositions de l'instruction comptable M57, elle propose au conseil municipal d'employer l'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte administratif de l'exercice 2024, à savoir : 2 922 146,46 € comme suit :

DEL 2025_007

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 034-213401201-20250331-DEL2025_007-DE

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

POUR MEMOIRE : - excédent antérieur reporté (excédent 2023 reporté au BP 2024) - virement à la section d'investissement (prévu au BP 2024)	 2 058 875,51 € 2 386 515,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2024 - excédent - déficit	 2 922 146,46 € /
AFFECTATION DE L'EXCEDENT AU 31/12/2024 - affectation au compte 1068 -affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (au budget 2025)	 544 876,46 € 2 377 270,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de Madame l'adjointe déléguée et en avoir délibéré,
ADOPTE à L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la proposition formulée (1 abstention : Robert Trinquier).

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Le secrétaire de séance,
Elisabeth Nait

MAIRIE DE JACOU (Hérault)

Le Maire de JACOU,
Renaud Calvat

Certifiée exécutoire compte tenu des :
- date d'envoi en Préfecture le : 03/04/2025
- date d'affichage le 03/04/2025